



## The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

25 March 2007

NIC Côte d'Ivoire  
NP-HB Institut National Polytechnique Felix Houphouet Boigny  
BP 1093  
Yamoussoukro  
Cote d'Ivoire

Dear Messrs Oumtanaga and BoBouo,

The mission of ICANN is to coordinate, at the overall level, the global Internet's systems of unique identifiers, and in particular to ensure the stable and secure operation of the Internet's unique identifier systems. ICANN also performs the IANA function.

This letter sets out our understanding of what we do in order to demonstrate our commitment to securing and enhancing the stability and interoperability of the Internet's Domain Name System (DNS) for the benefit of the local and global Internet community.

To this end, ICANN:

- a) maintains a stable, secure, and authoritative publicly available database of relevant information about ccTLDs, including .ci, the country code Top Level Domain for Côte d'Ivoire. This Authoritative Root Database shall contain information for the public authoritative name servers in respect of .ci, contact information for NIC Côte d'Ivoire as the registry for .ci, the designated administrative contact(s), and the designated technical contact(s) as notified by NIC Côte d'Ivoire to ICANN;
- b) implements on notification by NIC Côte d'Ivoire changes to the domain name or IP address(es) of the name servers for .ci as recorded in the Authoritative-Root Data for .ci in the Authoritative-Root Database according to ICANN's publicly available policies and procedures.;
- c) publishes data maintained in the Authoritative Root Database about ccTLD's including .ci which shall include at least the name of NIC Côte d'Ivoire as the .ci ccTLD registry, the administrative contact(s), the technical contact(s), and the domain names and IP addresses of the authoritative name servers for .ci;
- d) coordinates the Authoritative Root Server System so that it is operated and maintained in a stable and secure manner; and causes the Authoritative Root Server System to publish DNS resource records delegating the Top Level Domain .ci to the name servers recorded in the Authoritative Root Database;

**ICANN**

e) maintains authoritative records and an audit trail regarding changes to delegations and records related thereto with respect to ccTLD's including .ci and informs NIC Côte d'Ivoire of the status of a requested change related to .ci in accordance with the policies, procedures and format as made publicly available by us; and

f) notifies ccTLDs, including NIC Côte d'Ivoire of any changes to our contact information no later than seven days after the change becomes effective.

For avoidance of doubt, nothing contained in this letter shall give rise to any liability, monetary or otherwise for ICANN.

This letter is executed in two originals in the English language and two copies translated into French, one for each of us. We agree that the English original text is the only official text of this letter and shall prevail over translation in other languages, including French.

We look forward to continuing working together and hope for a long and mutually beneficial relationship with you.

Yours sincerely

Dr Paul Twomey  
President and Chief Executive Officer  
Internet Corporation for Assigned Names and Numbers



The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

25 March 2007

Monsieur Oumtanaga  
 Monsieur BoBouo  
 NIC Côte d'Ivoire  
 NP-HB Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny  
 BP 1093  
 Yamoussoukro  
 Côte d'Ivoire

Messieurs,

La mission d'ICANN est de coordonner, au niveau mondial, les systèmes internationaux d'identifiants uniques de l'Internet, et en particulier d'assurer un fonctionnement stable et sécurisé de ces systèmes. ICANN assure également les fonctions de l'*Internet Assigned Numbers Authority* (IANA).

La présente lettre exprime comment nous comprenons ce qu'il nous appartient de faire pour démontrer notre engagement d'assurer et de promouvoir la stabilité, la sécurité et l'interopérabilité du Système de Noms de Domaine sur Internet (« *Internet's Domain Name System* », ci-après « DNS ») pour le bénéfice des communautés Internet tant locales que mondiale.

A cette fin, ICANN s'engage à :

- a) maintenir une base de données stable, sécurisée et officielle qui soit accessible au public et contenant toutes les informations pertinentes concernant les Domaines nationaux de Premier Niveau (ccTLDs), y compris .ci, qui représente le Domaine national Premier Niveau (ccTLD) pour la Côte d'Ivoire Cette Base de Données Racine Officielle (« *Authoritative Root Database* ») contiendra les informations pour les serveurs de noms publics officiels utilisant le ccTLD .ci, les informations sur les contacts se rapportant à NIC Côte d'Ivoire et valant registre pour le ccTLD .ci, ainsi que les contacts administratif(s) et technique(s) désignés tels que NIC Côte d'Ivoire les aura notifiés à ICANN ;
- b) mettre en œuvre, à la suite d'une notification de NIC Côte d'Ivoire toute modification du nom de domaine ou de la ou des adresses IP des serveurs de noms utilisant le ccTLD .ci tels que ces derniers sont enregistrés dans les Données Racines Officielles (« *Authoritative-Root Data* ») pour le compte de .ci dans la Base de Données Racine Officielle, conformément aux politiques et procédures publiques d'ICANN ;
- c) publier les données enregistrées dans la Base de Données Racine Officielle concernant les ccTLDs, y compris le ccTLD .ci, lesquelles incluront, au minimum, les noms de NIC Côte d'Ivoire valant registre du ccTLD .ci, ainsi que le(s) contact(s) administratif(s), le(s)

**ICANN**

contact(s) technique(s) et aussi les noms de domaine et les adresses IP des serveurs de noms officiels utilisant le ccTLD .ci. ;

d) coordonner le Système de Serveur Racine Officiel (« *Authoritative Root Server System* ») pour qu'il fonctionne et continue de fonctionner d'une manière sûre et stable ; et permettre au Système de Serveur Racine Officiel de publier les éléments appropriés du DNS déléguant le ccTLD .ci aux serveurs de noms enregistrés dans la Base de Donnée Racine Officielle ;

e) conserver les enregistrements officiels et l'historique des changements de délégations concernant les ccTLDs y compris le ccTLD .ci et les enregistrements relatifs à ces délégations, et informer NIC Côte d'Ivoire de la situation de toute demande de changement concernant le ccTLD .ci en conformité avec nos politiques, nos procédures et nos formats publics ; et

f) notifier aux ccTLDs, y compris NIC Côte d'Ivoire, tout changement concernant les informations se rapportant à nos contacts au plus tard sept jours après que ce changement est devenu effectif.

Il est clairement précisé qu'aucun élément figurant dans la présente lettre ne sera susceptible d'entraîner une quelconque responsabilité financière ou autre de la part d'ICANN.

La présente lettre est signée en deux exemplaires originaux en anglais. Une traduction en français de cette lettre est établie en deux exemplaires, une pour chaque partie. Les parties reconnaissent que l'original de la présente lettre en anglais fait foi et prévaut sur toute traduction dans toute autre langue, y compris le français.

Dans l'attente de continuer de travailler ensemble et d'une longue et fructueuse collaboration avec vous, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes meilleures salutations.

Dr Paul Twomey  
Président and Chief Executive Officer  
Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

Dr. Paul Twomey  
 ICANN  
 Suite 330  
 4676 Admiralty Way  
 Marina del Rey, CA 90292  
 USA

Dear Dr. Paul Twomey,

1. NIC Côte d'Ivoire, hosted by INPHB-Côte d'Ivoire technically managed by ADNTIC , has been administrating the .ci ccTLD since 1992 and has always worked on providing the best possible service to the Internet Community in Côte d'Ivoire and to all other users of the .ci ccTLD.
2. NIC Côte d'Ivoire has always communicated to the instance in charge of managing the IANA database any changes regarding the management of the .ci ccTLD.
3. NIC Côte d'Ivoire acknowledges that ICANN has the role of manager of the IANA database and is therefore ready to work with ICANN on the establishment of a strong cooperation between NIC Côte d'Ivoire and ICANN to ensure a coherent, secure and well functioning Domain Name System.
4. NIC Côte d'Ivoire commits itself to:
  - a) operate and maintain – in conformance with Côte d'Ivoire laws- the authoritative name servers for .ci in a stable and secure manner adequate to resolve names under.ci by users throughout the Internet in compliance with applicable relevant IETF standards;
  - b) keep the .ci zone data as stored in the authoritative name servers for .ci up to date;
  - c) communicate in a timely manner all changes of information on .ci name servers, contact details; including possible changes to administrative or technical contact and other relevant information to ICANN in order to keep the .ci zone data as stored in the IANA database up to date;
  - d) ensuring that the administrative contact for .ci is directly associated with NIC Cote d'Ivoire and resides in the territory of Côte d'Ivoire during the entire period he or she is designated as such; and
  - e) participate whenever possible in any activity aiming to improve the ICANN function.
5. NIC Côte d'Ivoire is willing to voluntarily contribute to the operation of ICANN for an amount of 500 US\$ per year, starting in 2007. We are happy to discuss with you every year, taking into account all relevant circumstances including the resources of NIC Côte d'Ivoire, whether this sum is still adequate.

The above commitments have been taken in the context of the current situation of NIC Côte d'Ivoire. For avoidance of doubt, nothing contained in this letter shall give rise to any liability, monetary or otherwise for NIC Côte d'Ivoire.

This letter is executed in two originals in the English language and two copies translated into French one for each of us. We agree that the English original text is the only official text of this letter and shall prevail over translation in other languages, including French.

NIC Côte d'Ivoire looks forward to continuing working with ICANN and hopes for a long and mutually beneficial relationship.

Best regards



Souleymane Oumtanaga  
 Technical Contact .ci ccTLD

12/01/07



Nahounou Bobou  
 Administrative Contact .ci ccTLD

12/01/2007

Cote d'Ivoire –ICANN letter

Dr. Paul Twomey  
ICANN  
Suite 330  
4676 Admiralty Way  
Marina del Rey, California 90292  
USA

Cher Monsieur,

1. NIC Côte d'Ivoire, hébergé par INPHB-Côte d'Ivoire et géré techniquement par l'ADNTIC, exploite depuis 1992 le domaine national de premier niveau (ccTLD) .ci et a toujours fait en sorte de fournir le meilleur service possible à la communauté Internet en Côte d'Ivoire ainsi qu'à tous les autres utilisateurs du ccTLD .ci.

2. NIC Côte d'Ivoire a toujours communiqué à l'instance en charge de la gestion de la base de données de l'IANA tous les changements concernant la gestion du ccTLD .ci.

3. NIC Côte d'Ivoire reconnaît que ICANN gère la base de données de l'IANA et est de ce fait disposé à établir avec ICANN une coopération forte en vue d'assurer un bon fonctionnement, cohérent et sécurisé, du Système de Nom de Domaine (« Domain Name System »).

4. NIC Côte d'Ivoire s'engage à :

a) exploiter et assurer la maintenance – en conformité avec les lois ivoiriennes – des serveurs de noms officiels hébergeant le ccTLD .ci d'une manière sécurisée, stable et de nature à permettre la résolubilité des noms en .ci pour tous les utilisateurs du réseau Internet dans le respect des standards IETF pertinents applicables ;

b) maintenir à jour les données de la zone .ci telles qu'elles ont été enregistrées dans les serveurs de noms officiels ;

c) communiquer en temps utile à ICANN tous les changements concernant les informations sur les serveurs de noms utilisant le ccTLD .ci, ou sur les détails des contacts, y compris les possibles changements concernant les contacts administratifs et techniques, ainsi que toute autre information pertinente, afin de maintenir à jour les données de la zone .ci stockées dans la base de données IANA ;

d) s'assurer que le contact administratif pour le ccTLD .ci est directement associé à NIC Côte d'Ivoire et réside sur le territoire ivoirien pendant toute la période durant laquelle ce dernier est désigné comme tel ; et

e) participer aussi souvent que possible à toute activité visant à améliorer la fonction d'ICANN.

5. NIC Côte d'Ivoire souhaite, sur une base volontaire, contribuer aux coûts de fonctionnement d'ICANN pour un montant de 500 dollars US par an, à compter de 2007. Nous serions heureux de discuter chaque année avec vous du point de savoir si, compte tenu

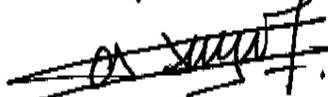
de l'ensemble des circonstances pertinentes, y compris des ressources de NIC Côte d'Ivoire, cette somme demeure appropriée.

Les engagements susvisés ont été pris dans le contexte de la situation actuelle de NIC Côte d'Ivoire. Il est clairement précisé ici qu'aucun élément figurant dans la présente lettre ne sera susceptible d'entraîner une quelconque responsabilité financière ou autre de la part de NIC Côte d'Ivoire.

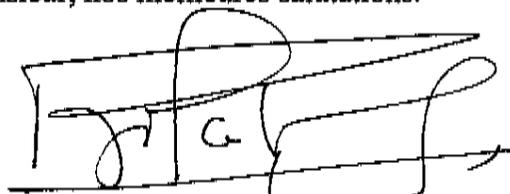
La présente lettre est signée en deux exemplaires originaux en anglais. Une traduction en français de cette lettre est établie en deux exemplaires, une pour chaque partie. Les parties reconnaissent que l'original de la présente lettre en anglais fait foi et prévaudra sur toute traduction dans toute autre langue, y compris le français.

Nous nous réjouissons de ce que notre collaboration avec ICANN se poursuive d'une manière longue et fructueuse, et vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

12/01/07



Souleymane Oumtanaga  
Contact technique ccTLD .ci



Nahounou Bobouo  
Contact administratif ccTLD .ci

12/01/2007